



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20260204-202602D007-DE
Date de télétransmission : 07/02/2026
Date de réception préfecture : 07/02/2026

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la séance :
3 février 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 22
Absents : 1
Votants : 26

PRÉSENTS : P. LARRIEU – F. MARÉCHAL – A. MARTIN – M. MACON – E. JACQUAND – I. DUBOIS – C. VALET – J. BERTHET – I. VAURES – A. DUPERRIER – D. FROMENTIN – L. VIOLA – F. JANET – C. SEMINARA – V. PEYROL – S. CLOUPET – S. ROGNARD – J. SAINT PIERRE – D. VENET – S. GUEDON – J. LIENHARDT – S. BAUDIN

ABSENTS :
M. BIELOKOPYTOFF a donné pouvoir à P. LARRIEU
M. A. ROUX a donné pouvoir à F. JANET
F. CANARD a donné pouvoir à S. BAUDIN
P. NOBLET a donné pouvoir à J. LIENHARDT

Date de la convocation :
28 janvier 2026

D. SEBAI Absente

Domaine
Commande
Publique
Pour : 26
Contre :
Abstention :

1- ATTRIBUTION MARCHE D'ENTRETIEN ET DE TONTE DES TERRAINS SPORTIFS ENGAZONNES FOOT ET RUGBY

Pour les besoins d'entretiens de ses terrains sportifs, terrain de football, et terrain de rugby, la Commune a lancé un accord cadre à bons de commande pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois comprenant notamment la tonte, la fertilisation, le sablage, le carottage, le regarnissage croisé, le défeutrage, le traitement contre les vers de terre, le désherbage robotisé et les semis biennuels, conformément aux stipulations du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

La consultation a été lancée selon une procédure adaptée.

Les publications ont eu lieu sur :

- Le profil acheteur de la Commune : le 18 Décembre 2025
- Le Progrès et BOAMP : Le 18 décembre 2025

La date limite de remise des offres, a été fixée au 13 janvier 2026 à 12h00.

Conformément au règlement de la consultation (RC), une visite obligatoire des sites a été organisée le mardi 6 janvier 2026.

À la date limite de remise des offres, trois offres ont été reçues :

- TECHNIGAZON
- PARCS ET SPORTS
- COSEEC

Conformément à l'article 8 du règlement de la consultation, les offres ont été analysées au regard des critères suivants

Critère	Pondération
Valeur technique	50 %
Prix des prestations	40 %
Délais d'intervention, réactivité et continuité de service	10 %

Après analyse des offres au regard des critères de jugement fixés au règlement de la consultation, la proposition du candidat « Parc et Sports » a obtenu la meilleure note globale, le classant 1ère parmi les candidats.

La Commission des marchés en procédure adaptée, réunie le 3 février 2026 a donné un avis favorable à l'attribution de ce marché à l'entreprise « Parc et Sport »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché d'entretien et tonte des espaces sportifs de la Commune avec l'entreprise Parc et Sport, et à prendre toute mesure d'exécution relatives à ces marchés ;
- **DIT** que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ces marchés seront inscrits au budget 2026

Pour extrait conforme.

Fait à Villars-les-Dombes, le 4 Février 2026

Le Maire,



Pierre LARRIEU